

Toulouse le 9 mars 2023

Arrêté

Dossier suivi par :
Sandrine BOTTEAU
Tél : 05 34 33 12 06
Fax :
Réf. à rappeler :
MDPH /SB /

Le Président de la Commission Exécutive,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu les Articles L. 146-4 et L. 146-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article 23 de la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées,

Vu le code des marchés publics,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les membres de la COMEX désignent les membres de la Commission d'appel d'offres, comme suit :

Les titulaires représentant le Conseil Départemental :

- Christine COURADE
- Alain GABRIELI

Les suppléants représentant le Conseil Départemental :

- Zohra EL KOUACHERI
- Florence SIORAT

Le titulaire représentant les associations :

- Sandrine LARAN

Le suppléant représentant les associations :

- Francette DESCLINE

Le titulaire représentant de l'Etat ou des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général :

- Monsieur le Directeur Départemental de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations,
- Monsieur le Président de la CPAM de Haute-Garonne,

(par alternance)

Le suppléant **représentant de l'Etat ou des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général** :

- Le représentant du Directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations.

Article 2 :

Ce présent arrêté prend effet au 10 mars 2023

Sébastien VINCINI
Président de la Commission
Exécutive de la MDPH,



